



29 mai 2015

(15-2804)

Page: 1/11

Comité de l'agriculture

Original: anglais

EXAMEN ANNUEL DE LA CONCURRENCE À L'EXPORTATION

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DE CAIRNS À LA 77^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE EN JUIN 2015

La communication ci-après, reçue le 28 mai 2015, est distribuée à la demande du Groupe de Cairns.

À la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, les Ministres ont adopté la Déclaration sur la concurrence à l'exportation (WT/MIN(13)/40). Cette déclaration instaure, entre autres choses, des discussions spécifiques annuelles au Comité de l'agriculture à l'appui du processus de réforme et, plus particulièrement, aux fins de la réalisation de l'objectif final fixé dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005, c'est-à-dire l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent.

La première discussion sur ce sujet a eu lieu le 5 juin 2014, sur la base du document d'information du Secrétariat G/AG/W/125. Le Groupe de Cairns a complété ce document avec son propre rapport (le document G/AG/W/129), qui comprenait des conclusions de première importance tirées de l'analyse. De même, afin d'éclairer les discussions spécifiques du 4 juin 2015, le Secrétariat a distribué le 19 mai 2015 le document G/AG/W/125/Rev.2, intitulé "Subventions à l'exportation, crédits à l'exportation, garanties de crédit à l'exportation ou programmes d'assurance, aide alimentaire internationale et entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles" (ci-après "le rapport"), conformément à la Déclaration ministérielle.

Le Groupe de Cairns salue et soutient une nouvelle fois la publication du rapport, qui constitue un apport important aux discussions spécifiques annuelles qui doivent avoir lieu au Comité de l'agriculture pour examiner les faits nouveaux dans le domaine de la concurrence à l'exportation. Comme il l'avait déjà fait auparavant, le Groupe de Cairns complète le rapport par un certain nombre de conclusions de première importance qui sont tirées de l'analyse. Il s'agit, entre autres, d'envisager d'aligner les politiques des Membres sur la dernière version du projet révisé de modalités concernant l'agriculture (TN/AG/W/4/Rev.4), étant donné que les Ministres ont considéré à la neuvième Conférence ministérielle que celles-ci restaient une base importante pour un accord final ambitieux sur le pilier concurrence à l'exportation et qu'elles constituent depuis lors la base des négociations.

1 SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

1.1. Le recours aux subventions à l'exportation dans son ensemble et par les différents Membres a diminué de façon spectaculaire et a cessé complètement dans certains cas au cours de la période qui s'est écoulée depuis 1995, lorsque les notifications sont devenues obligatoires dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Font exception le Canada et la Norvège, ainsi que, semble-t-il, la Suisse, où une proposition visant à accroître de près d'un tiers (20 millions de CHF) les dépenses afférentes aux subventions à l'exportation pour les produits agricoles est examinée par le Parlement, dont la décision est prévue pour juin. Des questions sur l'utilisation de subventions à l'exportation ces dernières années ont aussi été posées dans le cadre du Comité de l'agriculture à plusieurs autres Membres, parmi lesquels l'Inde, le Maroc, Maurice, le Mexique, le Pakistan et la Thaïlande.

1.2. Si cette tendance générale peut s'expliquer par les cours mondiaux élevés des produits de base, il n'en demeure pas moins que certains des Membres de l'OMC ont pris des mesures concrètes pour réduire leur recours aux subventions à l'exportation. Par exemple, dans le cadre de la Loi sur l'agriculture de 2014, les États-Unis d'Amérique ont abrogé le Programme d'encouragement à l'exportation de produits laitiers (DEIP). En outre, la Norvège a cessé de subventionner l'exportation de plusieurs produits, et il est indiqué dans la politique agricole commune de l'UE, adoptée en décembre 2013, que les subventions à l'exportation ne peuvent être utilisées qu'à titre de "mesure exceptionnelle".

1.3. Sur les 18 Membres¹ qui ont inscrit des engagements de réduction des subventions à l'exportation, 8 ont indiqué qu'ils n'avaient pas eu recours aux subventions à l'exportation depuis le lancement par l'OMC des négociations du Cycle de Doha en 2001: l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Colombie, l'Indonésie, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay.

1.4. Quant aux autres Membres ayant inscrit des engagements de réduction, sept ont indiqué qu'ils avaient fait usage récemment de subventions à l'exportation: le Canada, les États-Unis d'Amérique, Israël, la Norvège, la Suisse-le Liechtenstein et l'UE (tableau 1).² Bon nombre des Membres qui subventionnent actuellement leurs exportations n'interviennent que pour une faible proportion des produits inscrits et en n'utilisant qu'un faible pourcentage des dépenses budgétaires qu'ils pourraient engager au titre des subventions à l'exportation. Les types de produits pour lesquels des subventions à l'exportation ont été notifiées comprennent les produits laitiers, le blé et la farine de blé, les céréales secondaires, la viande bovine, la viande porcine, la volaille, les œufs et les produits incorporés. Il apparaît que les dépenses totales les plus élevées en chiffres absolus et en pourcentage des engagements totaux en matière de dépenses budgétaires sont engagées pour les produits laitiers, la viande de volaille et les produits incorporés.

1.5. Des conclusions claires peuvent être tirées en ce qui concerne la mesure dans laquelle les politiques et les dépenses des Membres en matière de subventions à l'exportation sont conformes à l'objectif final consistant à éliminer complètement les subventions à l'exportation, si l'on s'appuie sur les notifications des Membres et sur les renseignements complémentaires qui ont été communiqués dans les réponses au questionnaire du Secrétariat. Exception faite de quelques Membres, qui continuent d'accorder des subventions à l'exportation, le montant des dépenses, le pourcentage de produits faisant l'objet de subventions à l'exportation et le nombre de Membres ayant recours à des subventions à l'exportation ont enregistré une baisse spectaculaire. Dans la plupart des cas, le recours aux subventions à l'exportation a été réduit à néant et, lorsque ce n'est pas le cas, des rapports font état des mesures qui sont prises pour en réduire l'usage.

1.6. Le rapport du Secrétariat et les conclusions du Groupe de Cairns exposées dans la présente communication sont fondés sur les renseignements que les Membres ont communiqués ou notifiés en ce qui concerne leur utilisation des subventions à l'exportation par rapport aux engagements qu'ils ont inscrits. Cela ne permet pas de rendre compte complètement de toutes les subventions à l'exportation, comme celles qui ne sont pas financées par des dépenses budgétaires, ni des subventions à l'exportation prétendument accordées au titre de l'article 9:4 de l'Accord sur l'agriculture par un petit nombre de Membres et qui ont fait l'objet de questions des Membres lors des récentes réunions du Comité de l'agriculture.

¹ L'ensemble des pays de l'UE qui ont pris des engagements concernant les subventions à l'exportation comptent pour un seul Membre.

² Dans sa notification pour 2008-2012, le Mexique a notifié ses subventions à l'exportation pour le blé et le maïs au titre de l'article 9:4.

Tableau 1 Renseignements sur les dépenses des Membres au titre des subventions à l'exportation

Membre	Total des dépenses budgétaires (en milliers de \$EU) ³	Date des renseignements les plus récents	Total des dépenses budgétaires notifiées exprimées en % des engagements totaux	Dépenses budgétaires exprimées en % du niveau des engagements par produit ⁴
Canada	87 579 \$EU	2011	21%	– Beurre, lait écrémé en poudre (100%), fromages (88,6%), autres produits laitiers (99,9%), produits incorporés (100%)
Suisse-Liechtenstein	75 608 \$EU	2013	16%	– Produits laitiers, bovins de reproduction et chevaux de course (0,4%), fruits, pommes de terre, produits agricoles transformés (60,9%)
Union européenne	45 569 \$EU	2012	0,7%	– Blé et farine de blé, céréales secondaires, sucre, beurre et huile de beurre, lait écrémé en poudre, fromages, autres produits laitiers, viande bovine (0,1%), viande porcine, viande de volaille (30,3%), sucre ⁵ , œufs, vins, fruits et légumes, produits incorporés (0,5%)
Norvège	44 749 \$EU	2013	54%	– Viande porcine (97,2%), viande des animaux de l'espèce ovine, œufs et ovoproduits (96,5%), beurre, fromages (53,9%), produits agricoles transformés (84,1%)
Israël	798 \$EU	2012	2%	– Fleurs fraîches (1,2%), fruits autres que les agrumes (9,5%), légumes frais (2,5%), agrumes
États-Unis d'Amérique	0	2012	0%	– Beurre et huile de beurre, lait écrémé en poudre, fromages

³ Les monnaies ont été converties en \$EU en utilisant les taux de change réels annuels moyens du FMI tels qu'ils sont reproduits dans les ensembles de données sur les taux de change du Service de recherche économique du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA ERS), accessibles à l'adresse "<http://www.ers.usda.gov/data-products/agricultural-exchange-rate-data-set.aspx#>".

⁴ Les produits énumérés font l'objet de notifications concernant les subventions à l'exportation depuis 2004. Si un pourcentage n'est pas indiqué pour le produit, c'est que le montant des dépenses était nul selon la notification la plus récente.

⁵ Uniquement quantités notifiées, représentant 98,2% du niveau d'engagement correspondant en matière de quantités au titre des subventions à l'exportation, tel qu'indiqué dans le document G/MA/TAR/RS/357.

1.7. Le bilan des Membres en matière de notification pourrait être amélioré (tableau 2), les notifications les plus anciennes étant celles du Venezuela (1998), de la Turquie (2000) et du Panama (2003).

Tableau 2 Les notifications les plus récentes des Membres concernant les subventions à l'exportation s'échelonnent de 1998 à 2014⁶

Membre	Notification la plus récente
Nouvelle-Zélande	2014
Uruguay	2014
Australie	2013
Brésil	2013
Norvège	2013
Suisse–Liechtenstein	2013
Islande	2013
Israël	2012
Union européenne	2012
États-Unis d'Amérique	2012
Mexique	2012
Indonésie	2011
Canada	2011
Colombie	2010
Afrique du Sud	2010
Panama	2003
Turquie	2000
Venezuela, République bolivarienne du	1998

1.8. En janvier 2014, le Commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural a annoncé des projets visant à éliminer complètement les subventions à l'exportation dans le cadre des accords de partenariats préférentiels avec les pays d'Afrique.⁷ Un examen des accords commerciaux signés depuis 2008 par les Membres qui ont récemment eu recours à des subventions à l'exportation révèle que la majorité d'entre eux (20 sur 35) contiennent des dispositions restreignant les capacités des parties à avoir recours à des subventions à l'exportation qui vont au-delà des engagements souscrits dans le cadre de l'OMC (tableau 3). Il est fréquent que le recours à des subventions à l'exportation soit limité ou prohibé entre les parties, même si cette limitation ou cette prohibition ne prend souvent effet qu'une fois les droits de douane éliminés pour les produits concernés.

Tableau 3 Traitement des subventions à l'exportation dans les ALE signés depuis 2008 par les Membres ayant récemment eu recours à des subventions à l'exportation

Accord commercial	Aucun engagement en matière de subventions à l'exportation	Subventions à l'exportation limitées ou prohibées entre les parties à l'accord commercial
États-Unis d'Amérique		
États-Unis – République de Corée (2011)	X	
États-Unis – Colombie (2011)		X
États-Unis – Panama (2011)		X
Total États-Unis	1	2
Union européenne		
Union européenne – Géorgie (2014)	X	
Union européenne – Moldova, République de (2014)	X	
Union européenne – Ukraine (2014)		X
Union européenne – Corée (2014)	X	
Union européenne – Amérique centrale (2012)		X
Union européenne – Iraq (2012)	X	

⁶ Au 21 mai 2015.

⁷ "Une agriculture moderne, performante et en phase avec les attentes de la société", Commission européenne – SPEECH/14/33, 16 janvier 2014. Consulté le 23 mai 2014 à l'adresse: http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-33_fr.htm.

Accord commercial	Aucun engagement en matière de subventions à l'exportation	Subventions à l'exportation limitées ou prohibées entre les parties à l'accord commercial
Union européenne – Colombie, Pérou (2012)		X
Union européenne – États de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe ⁸ (2009)	X	
Union européenne – CARIFORUM ⁹ (2008)		X
Union européenne – Bosnie-Herzégovine (2008)		X
Union européenne – Serbie (2008)		X
Total Union européenne	5	6
Canada		
Canada - Union européenne (2014)		X
Canada – République de Corée (2014)	X	
Canada – Honduras (2013)		X
Canada – Panama (2010)		X
Canada – Jordanie (2009)	X	
Canada – Colombie (2008)		X
Canada – Pérou (2008)		X
Canada – Colombie (2008)		X
Total Canada	2	6
Suisse-Liechtenstein et Norvège (AELE)¹⁰		
AELE – Bosnie-Herzégovine (2013)		X
Suisse-Liechtenstein – Chine (2013)	X	
AELE – États d'Amérique centrale (Panama et Costa Rica) 2013)		X
AELE – Monténégro (2011)	X	
AELE – Hong Kong (2011)	X	
AELE – Ukraine (2010)	X	
AELE – Pérou (2010)		X
AELE – Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) (2009)	X	
AELE – Canada (2009)		X
AELE – Albanie (2009)	X	
AELE – Serbie (2009)	X	
Suisse – Japon (2009)		X
AELE – Colombie (2008)		X
Total AELE	7	6
Total général	15	20

2 SOUTIEN AU FINANCEMENT À L'EXPORTATION

2.1. Quarante-sept Membres¹¹ ont répondu au questionnaire sur les crédits à l'exportation, les garanties de crédit à l'exportation et les programmes d'assurance ("soutien au financement des exportations") offerts par les Membres pour l'exportation de produits agricoles. Cela représentait une augmentation par rapport aux 35 Membres ayant fourni des réponses durant la période considérée précédente. Vingt Membres ont répondu qu'ils n'accordaient aucun soutien au financement à l'exportation (contre 23 l'an passé) et 27 (contre 12 l'an passé) ont communiqué des renseignements sur leurs programmes de soutien au financement à l'exportation. L'analyse présentée ici est basée sur ces 27 Membres plus la Turquie, qui avait répondu durant la période considérée précédemment.

2.2. Les renseignements plus complets qui ont été communiqués étaient dus aux réponses fournies par la Colombie et la Fédération de Russie et au fait que l'UE a ventilé sa réponse par État

⁸ Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe.

⁹ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago.

¹⁰ La Suisse-le Liechtenstein et la Norvège ont négocié des accords commerciaux dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui comprend l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les ALE de l'AELE couvrent les produits agricoles transformés dans l'accord principal, et des accords bilatéraux distincts couvrent les autres produits agricoles.

¹¹ En comptant séparément les États membres de l'UE qui ont répondu mais sans compter l'UE elle-même.

membre. Même si la réponse de l'UE ne portait que sur la moitié de ses états membres¹², ces renseignements enrichis et détaillés étaient bienvenus et appréciés. Si elle est positive, la communication de données plus complètes accroît la taille de l'échantillon à prendre en compte pour comparer les nouvelles conclusions avec celles de l'année précédente.

2.3. Parmi les quatre types de soutien au financement à l'exportation dont il est fait mention dans les modalités du document Rev.4, la couverture du risque (qui comprend l'assurance ou la réassurance du crédit à l'exportation et les garanties de crédit à l'exportation) est la forme de soutien la plus courante pour les produits agricoles. Parmi les 43 types de programmes qui font partie de l'échantillon, 35 (81%) relèvent de la catégorie "couverture du risque"; 25 Membres sur 28 (89%) ont fait état de tels programmes.

2.4. Environ 80% des exportations agricoles qui ont bénéficié d'un financement à l'exportation en 2014 ont été soutenues par une forme ou une autre de couverture du risque, surtout de la part du Canada (46%) et des États-Unis d'Amérique (33%).¹³ Si l'on compare les données de 2014 à celles de 2013, on constate que la valeur des exportations agricoles des États-Unis soutenues par une couverture du risque est tombée d'environ 3 milliards de dollars EU à 2 milliards de dollars EU, tandis que les exportations du Canada sont passées de 2 milliards à près de 3 milliards de dollars EU.

2.5. Le deuxième type de programme le plus utilisé dans l'échantillon est le soutien financier direct (qui comprend les crédits ou financements directs, le refinancement et la bonification d'intérêts). Le Brésil, le Canada, la Malaisie, l'UE (Croatie, Estonie, Hongrie) et le Viet Nam (25%) offrent au moins un type de soutien au financement direct; neuf types de programmes ont été notifiés au total.

2.6. Des conclusions claires ne peuvent pas être établies en ce qui concerne l'alignement des programmes de financement à l'exportation des Membres sur les modalités Rev.4, principalement parce que la plupart des Membres n'ont pas indiqué si leurs programmes étaient autofinancés, l'une des conditions énoncées dans les modalités. Il pourrait y avoir jusqu'à quatre exceptions selon le rapport. La Nouvelle-Zélande a indiqué clairement que son programme couvrait tous les frais de fonctionnement et toutes les pertes escomptées. Le Canada a fait savoir que son agence officielle de crédits à l'exportation était autofinancée, et l'Australie a déclaré que l'EFIC l'était elle aussi. Contrairement à l'année passée, les États-Unis n'ont pas indiqué que leur programme devait couvrir les frais de fonctionnement du programme et les pertes liées à celui-ci "sur le long terme" (mais non sur une période continue de quatre ans comme l'exigent les modalités). On ne sait pas très bien si cela représente un changement de politique ou un changement de méthode de notification.

2.7. Plus de la moitié des programmes notifiés ont un délai de remboursement qui dépasse le délai maximal de 180 jours indiqué dans le projet de modalités Rev.4. Cela comprend le Programme de garantie du crédit à l'exportation des États-Unis (GSM-102), qui, malgré la baisse enregistrée par rapport à l'an passé, finance la deuxième plus grande partie des exportations agricoles incluses dans l'échantillon. Toutefois, le délai de remboursement de la couverture du risque du Canada, qui a représenté la plus grande part en 2014, ne dépasse pas 180 jours.

2.8. La destination des exportations ou l'ensemble des destinations ciblées par les programmes des Membres varie considérablement sans qu'il soit possible de trouver des éléments communs lorsque la même pondération est attribuée à chacun des programmes. Toutefois, si l'on opère une pondération en fonction des exportations, environ 70% au moins des produits agricoles bénéficiant d'un financement sont exportés depuis un pays développé à destination d'un pays en développement.

¹² L'UE a fourni des réponses pour 14 de ses 28 États membres: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

¹³ Les parts des Membres dans le total sont approximatives en raison des différences concernant les périodes sur lesquelles portent les données communiquées par chaque Membre (par exemple exercice financier contre année civile, données incomplètes ou valeurs annuelles moyennes), mais elles sont néanmoins une indication de leur rôle dans les tendances mondiales du financement des exportations.

3 ENTREPRISES COMMERCIALES D'ÉTAT EXPORTATRICES DE PRODUITS AGRICOLES

3.1. Comme durant la période considérée précédente, 20 Membres ont notifié ou signalé des entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles couvrant un large éventail de produits (tableau 4). Ces Membres ont notifié ou signalé un total de 67 entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles, soit 10 de moins que durant la période considérée précédente. Quatre autres Membres ont aussi confirmé qu'ils n'avaient pas d'entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles, portant ainsi le total à 29 Membres.¹⁴ Plusieurs Membres avaient communiqué de nouveaux renseignements actualisés concernant leurs entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles, ce qui représentait une amélioration du point de vue de la transparence par rapport aux notifications courantes concernant ces mêmes entreprises. Il est toutefois décevant qu'aucune amélioration générale du taux de réponse n'ait été enregistrée.

3.2. La Chine (25) et l'Inde (14) ont notifié de loin le plus grand nombre d'entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles, puisqu'elles représentaient 58% du total notifié par l'ensemble des Membres. En particulier, la Colombie a notifié seulement 4 entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles, contre 14 l'an passé.¹⁵

3.3. La distribution des groupes de produits fait apparaître une concentration semblable autour de deux catégories de produits (fruits et légumes, et tabac) qui comptent pour 52% des entreprises ayant fait l'objet d'une notification. La deuxième catégorie de produits par ordre d'importance était constituée par "le blé et la farine de blé, les céréales secondaires et le riz", avec cinq entreprises commerciales d'État ayant fait l'objet d'une notification.

3.4. Seuls 9 des 20 Membres (Australie; Colombie; Costa Rica; Équateur; Indonésie; Israël; Moldova, République de; Nouvelle-Zélande; et Ukraine) ont répondu à la section du questionnaire dans laquelle des renseignements étaient demandés sur les valeurs, les prix et les destinations des exportations. Cela représente une amélioration par rapport à la période considérée précédente, durant laquelle six Membres avaient répondu à cette partie du questionnaire. Malgré cette amélioration et le fait que le faible taux de réponses s'explique peut-être par des considérations de confidentialité commerciale, ces Membres ont notifié seulement 14 entreprises commerciales d'État (soit 21% de celles qui ont été notifiées), ce qui fait qu'il est difficile d'évaluer l'incidence globale des entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles sur les marchés mondiaux. Dans les cas où ces renseignements sont communiqués, les volumes et les valeurs des exportations semblent généralement (mais pas toujours) faibles par rapport au niveau global des échanges des produits en question.

3.5. Parmi les quatre pays développés qui ont notifié l'existence d'entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles (l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Ukraine en ayant chacun une), celles de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Ukraine semblent jouir d'un pouvoir de monopole à l'exportation. Sur les 63 entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles dont l'existence a été notifiée par 16 pays en développement, plusieurs semblent jouir d'un pouvoir de monopole à l'exportation ou d'autres privilèges spéciaux. Toutefois, les statistiques commerciales figurant dans le rapport ne sont pas suffisamment détaillées pour déterminer si ces entreprises commerciales d'État satisferaient au critère général *de minimis* énoncé dans le document Rev.4 (annexe K, note de bas de page 5). De même, si bon nombre des entreprises commerciales d'État des pays en développement satisferaient probablement au critère du traitement spécial et différencié énoncé dans le document Rev.4 (annexe K, paragraphes 4 à 6), il faudrait néanmoins disposer de plus de données dans la plupart des cas pour pouvoir procéder à une évaluation complète, en particulier pour ce qui est du paragraphe 6.

¹⁴ L'UE et ses États membres comptant pour un.

¹⁵ Dans sa notification la plus récente au Groupe de travail des entreprises commerciales d'État (G/STR/N/15/COL), la Colombie a précisé que seules quatre de ses entreprises commerciales d'État étaient des entreprises exportatrices actives.

Tableau 4 Entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles notifiées, par Membre

Membre	Nombre d'entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles	Produits visés
Australie	1	Riz
Brésil	1	Tous les produits agricoles
Canada	1	Blé, orge, colza
Chine	25	Riz, maïs, coton, tabac, thé, fèves de soja
Colombie	4	Diverses boissons alcooliques
Costa Rica	1	Sucre de canne
Dominique	1	Bananes
Équateur	1	Maïs, riz, céréales
Fidji	1	Sucre brut, mélasses
Grenade	1	Fèves de cacao
Inde	14	Oignons, gomme karaya, sucre
Indonésie	1	Riz
Israël	3	Arachides, œufs, fruits, légumes
Moldova, République de	1	Vins
Maroc	1	Tabac en feuilles, cigarettes
Nouvelle-Zélande	1	Kiwis
Trinité-et-Tobago	1	Cacao, café
Tunisie	2	Neffa, tabac en feuilles, huile d'olive
Ukraine	1	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol. ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
Viet Nam	5	Sel, riz, café, thé, fruits, légumes, etc.

4 AIDE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE

4.1. Soixante Membres¹⁶ ont répondu aux éléments du questionnaire concernant l'Aide alimentaire internationale. Parmi ceux-ci, 15 Membres fournissent une aide alimentaire internationale¹⁷, dont le Taipei chinois, qui répondait pour la première fois au questionnaire. D'une manière générale, la majorité des donateurs ont communiqué des renseignements plus détaillés sur leurs programmes d'aide alimentaire par rapport aux réponses fournies à l'enquête de 2014, ce qui nous permet de tirer des conclusions mieux fondées concernant la mesure dans laquelle les programmes d'aide alimentaire des donateurs sont déjà compatibles avec les disciplines en matière d'aide alimentaire envisagées dans le projet de modalités Rev.4 (annexe L).

4.2. Selon les renseignements disponibles, 13 des 15 programmes d'aide alimentaire des donateurs sont compatibles ou partiellement compatibles avec les disciplines proposées en matière d'aide alimentaire. Les renseignements fournis par Cuba et le Viet Nam étaient insuffisants pour permettre une évaluation. Dix donateurs ont des programmes qui sont pleinement compatibles, ou qui semblent pleinement compatibles, avec les disciplines proposées (Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande et UE). Trois Membres ont des programmes qui sont partiellement compatibles avec les disciplines proposées, dans la mesure où ils ont d'importantes opérations d'aide alimentaire qui sont pleinement compatibles tout en ayant d'autres programmes d'aide alimentaire qui peuvent être ou ne pas être pleinement compatibles (Chine¹⁸, Japon¹⁹ et Fédération de Russie²⁰).

¹⁶ L'UE comptant pour 28 plus 1.

¹⁷ L'UE compte pour un Membre dans les discussions sur les donateurs.

¹⁸ Il est possible que les programmes de la Chine soient pleinement compatibles avec les disciplines proposées. La Chine n'interdit pas la réexportation de l'aide alimentaire et autorise la monétisation, mais son aide a été donnée au Programme alimentaire mondial ou pour répondre semble-t-il à des appels de pays considérés comme étant en situation d'urgence par le Programme alimentaire mondial.

¹⁹ La plupart des programmes du Japon sont compatibles avec les disciplines proposées. Le Japon octroie une part importante de son aide alimentaire par le biais du Programme alimentaire mondial. Des renseignements supplémentaires sur le système de "fonds de contrepartie" devraient permettre d'effectuer une évaluation plus complète.

²⁰ Il est possible que les programmes de la Fédération de Russie soient pleinement compatibles avec les disciplines proposées. La Fédération de Russie fournit une aide importante au Programme alimentaire mondial. Elle a fait deux dons en nature au Nicaragua et à la Corée du Nord (qui figurent tous deux dans la liste des pays en situation d'urgence du Programme alimentaire mondial). Une évaluation complète pourrait être faite si

4.3. Neuf Membres fournissent une aide alimentaire en espèces non liée (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Nouvelle-Zélande, Suisse et UE), dont cinq donnent uniquement des espèces (Afrique du Sud, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et UE). En termes de valeur, la majorité de l'aide alimentaire fournie par les donateurs est une aide alimentaire en espèces non liée. Selon l'annexe L, l'aide alimentaire en espèces non liée est présumée conforme à l'article.

4.4. Dix Membres fournissent une aide en nature (c'est-à-dire que leur aide prend la forme de produits de base) (Brésil, Cuba, Chine, États-Unis, Japon, Fédération de Russie, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande et Viet Nam). Parmi eux, quatre fournissent aussi une aide en espèces non liée (États-Unis, Japon, Fédération de Russie et Suisse). D'après les renseignements fournis, il semblerait que huit de ces dix Membres fournissent une aide alimentaire en nature en réponse à des situations d'urgence (paragraphe 6 de l'annexe L) (Brésil, Chine, États-Unis, Japon, Fédération de Russie, Suisse, Taipei chinois et Thaïlande). Deux Membres n'ont pas communiqué suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer dans quelle mesure leur aide en nature répondait à des situations d'urgence (Cuba et Viet Nam).

4.5. Douze donateurs ont confirmé que leur aide est non liée et est versée intégralement à titre de dons (Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande et UE). Trois donateurs n'ont pas répondu à cette question (Cuba, Fédération de Russie et Viet Nam).

4.6. Trois Membres autorisent la monétisation (États-Unis, Japon et Chine). Parmi eux, les États-Unis subordonnent la monétisation à des conditions et prévoient des dispositions visant à éviter le détournement commercial. Quatre Membres n'ont pas précisé s'ils autorisaient ou non la monétisation (Cuba, Fédération de Russie, Thaïlande et Viet Nam).

4.7. Seuls deux Membres (Chine et Thaïlande) autorisent spécifiquement la réexportation de leur aide alimentaire. Trois Membres n'ont pas précisé s'ils autorisaient ou non la réexportation de leur aide alimentaire (Cuba, Thaïlande et Viet Nam).

4.8. Les réponses au questionnaire font état d'un bilan très positif pour ce qui est de la fourniture d'aide alimentaire, dont la grande majorité est donnée, d'après les renseignements disponibles, selon des modalités qui sont en grande partie ou pleinement compatibles avec les disciplines proposées dans l'annexe L. La plupart des répondants ont fourni des réponses détaillées aux questions posées. La transparence serait améliorée si les Membres répondaient à toutes les questions plutôt que de présenter simplement leurs notifications sous la forme des tableaux ES:1 et ES:3. Néanmoins, les Membres devraient être rassurés par l'excellent bilan affiché par les pratiques en matière d'aide alimentaire ainsi que par le fait que la majorité de la fourniture d'aide alimentaire notifiée était déjà pleinement compatible avec les dispositions énoncées dans l'annexe L.

nous disposions de davantage de renseignements sur ces dons, en particulier concernant la question de savoir si la monétisation ou la réexportation sont autorisées.

Tableau 5 - Aperçu des programmes d'aide alimentaire des Membres²¹

Membre	L'aide est-elle fournie en espèces? Si c'est le cas, quel est son montant? ²²	L'aide est-elle fournie "en nature", c'est-à-dire sous forme de produits de base? Si c'est le cas, quel est son montant?	Si l'aide est fournie "en nature", est-elle fournie au PAM, à une organisation internationale concernée ou en réponse à une situation d'urgence?	L'aide est-elle fournie intégralement sous forme de dons (non liée)?	La monétisation de l'aide fournie est-elle prohibée ou impossible?	La réexportation de l'aide "en nature" est-elle permise?	Année de la dernière notification
Afrique du Sud	Oui – 2014: 5,5 millions de R	Non	n.d.	Oui	Oui	n.d.	2014
Australie	Oui – 355 millions de \$A en 2013/2014	Non	n.d.	Oui	Oui	n.d.	2013/2014
Brésil	Non	Oui - 2014: 12 100 t de riz poli d'une valeur de 5 744 584 \$EU ²³	Oui	Oui	Oui	Non	2014
Canada	Oui – 360 265 t de produits achetés en 2011	Non	n.d.	Oui	Oui	n.d.	2011
Chine	Non	Oui - 6 millions de \$EU en 2014	Oui	Oui	Non	Oui	2014
Cuba	Non	Oui - 2010: 2500 t de sucre brut	Non précisé ²⁴	Non précisé	Non précisé	Non précisé	2010
États-Unis	Oui – 2014: 866 millions de \$EU	Oui – 2014: 1,31 million de tm d'une valeur de 794 millions de \$EU	Oui	Oui	La monétisation est autorisée dans certaines circonstances	Non	2014
Fédération de Russie	Oui – 2014: 34 millions de \$EU	Oui – 2014: 82 337 t de produits agricoles	Oui	Non précisé	Non précisé	Non précisé	2014
Japon	Oui - montant de l'aide alimentaire en espèces non ventilé dans l'aide alimentaire totale en 2014: 10 milliards de ¥	Oui - montant de l'aide en nature non ventilée dans l'aide alimentaire totale en 2014: 10 milliards de ¥	Oui	Oui	Non	Non	2014
Nouvelle-Zélande	Oui – 2013/14: 9,45 millions de \$NZ	Non	n.d.	Oui	Oui	Non	2013/2014
Suisse	Oui – 2011/12: équivalent en espèces de 26 685 t de céréales	Oui – 2011/12: 3 240 t de produits laitiers	Oui	Oui	Oui	Non	2011/2012
Taipei chinois	Non	Oui – 16 400 t de riz	Oui	Oui	Oui	Non	2014
Thaïlande	Non	Oui – 500 tm	Oui	Oui	Non précisé	Oui	2014
Union européenne	Oui – montant non précisé	Non	n.d.	Oui	Oui	n.d.	2012
Viet Nam	Non	Oui – 14 000 t de riz	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	2011

²¹ Cet aperçu se limite aux programmes mis en place depuis 2010; par conséquent, il n'inclut pas les programmes de l'Argentine et de la Norvège, qui sont antérieurs à cette date.

²² Les données récapitulées ici sont basées uniquement sur les communications présentées en réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation et sur les renseignements réunis dans le document G/AG/W/125 Rev.2/Add.3.

²³ La valeur ou le volume de l'aide indiqués dans cette colonne correspondent à la valeur ou au volume de l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pour le Membre en question, selon le document G/AG/W/125/Add.3.

²⁴ La mention "Non précisé" signifie que le Membre n'a pas répondu explicitement à la question selon le document G/AG/W/125/Add.3.

5 CONCLUSIONS

5.1. Le niveau de réponses des Membres au questionnaire du Secrétariat, ainsi que la qualité de ces réponses, ont progressé par rapport à 2014, et par conséquent le rapport du Secrétariat s'en trouve lui-aussi amélioré. La qualité des réponses fournies au sujet des crédits à l'exportation illustre bien le fait que les Membres ont communiqué beaucoup plus de renseignements sur leurs programmes que l'an passé. Il est à noter que certains petits pays en développement ont répondu, ce qui démontre que le questionnaire n'est pas trop contraignant.

5.2. Nous encourageons les Membres à redoubler d'efforts pour améliorer la transparence, par exemple en présentant leurs notifications concernant les subventions à l'exportation qui sont en retard (que celles-ci soient liées ou non aux engagements inscrits) et en répondant aux questions auxquelles ils n'ont pas encore répondu. Il s'agit, entre autres, d'indiquer la mention "néant" lorsqu'il y a lieu et, le cas échéant, de fournir les renseignements dès qu'ils sont disponibles.

5.3. Si les notifications et les réponses des Membres au questionnaire du Secrétariat comportent toujours un certain nombre de lacunes, le rapport du Secrétariat donne néanmoins aux Membres un bon éclairage sur la situation de la concurrence à l'exportation, en particulier chez la plupart des grands exportateurs. Le rapport confirme le fait que, depuis le lancement du Cycle de Doha, le pilier concurrence à l'exportation a évolué dans le bon sens. En particulier, les dépenses au titre des subventions à l'exportation ont diminué considérablement et certains ALE conclus par les Membres restreignent leur utilisation de subventions à l'exportation dans certaines circonstances, aussi limitées soient-elles. Différents Membres ont aussi procédé à des réformes intéressant les autres piliers. Cette tendance généralement favorable comporte toutefois des exceptions, car les Membres n'ont pas tous procédé à des réformes.

5.4. Depuis la neuvième Conférence ministérielle, de nouveaux programmes de subventions à l'exportation ont été mis en place, ou sont envisagés, par un nombre relativement restreint de Membres. Ces faits nouveaux, même s'ils sont incompatibles avec l'engagement pris dans la Déclaration de Bali d'exercer la plus grande modération en ce qui concerne le recours à toutes les formes de subventions à l'exportation, constituent, qu'il s'agisse des montants octroyés ou du nombre de Membres concernés, une anomalie dans ce qui apparaît autrement comme une nette tendance à la baisse de l'utilisation de subventions à l'exportation.

5.5. Les conclusions tirées des discussions spécifiques tenues en 2014 sur la concurrence à l'exportation restent vraies, à savoir que ce tableau encourageant, quoique mitigé, démontre le bien-fondé de deux points importants. Premièrement, à en juger par les mesures qui ont été notifiées, le projet de modalités Rev.4 est faisable pour ce qui est de la concurrence à l'exportation. Deuxièmement, ces modalités sont nécessaires parce que les réformes intérieures et les engagements figurant dans les ALE ne constituent ni une garantie que seront éliminées toutes les formes de subvention à l'exportation et les disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent dans le cadre de l'OMC, ni une alternative à leur élimination. Il est important que les réformes intérieures se poursuivent, mais il est essentiel que les objectifs de négociation du Cycle de Doha en matière de concurrence à l'exportation soient atteints dans les meilleurs délais, comme il est indiqué dans la Déclaration de Bali sur la concurrence à l'exportation (paragraphe 9, WT/L/915), dans laquelle les Ministres sont convenus que l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation restait une question prioritaire. Le contexte global sur le plan politique et au niveau des prix, alors que nous approchons de l'échéance pour le programme de travail de l'après-Bali et de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, offrent une occasion précieuse d'atteindre cet objectif.
